A R R Ê T É

N°2023/T174

Objet :
ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de VIF,
Guy GENET

Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du Maire n°2021/R209 en date du 23 septembre 2021, portant délégation de signature au profit de Monsieur Aymeric FAIVRE, Directeur des Aménagements Urbains et des Services Techniques ;
Vu la demande en date du 1er novembre 2023 par laquelle l'entreprise FONDASOL – 50 route des Trois Fontaines – 38 140 RIVES, sollicite l'autorisation de procéder aux travaux de sondages géotechniques pour le compte de Grenoble Alpes Métropole ;
Vu la DAET n°23-02048 accordée en date du 07 novembre 2023 par les services de Grenoble Alpes Métropole au profit de Grenoble Alpes Métropole;
Considérant que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise chargée de leur réalisation, et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE :

Article 1 : *Autorisation*
L'entreprise FONDASOL – 50 route des Trois Fontaines – 38 140 RIVES, est autorisée à procéder aux travaux de sondages géotechniques

Article 2 : Durée, lieux et modifications de la circulation

Phase 1 : du **13 au 16 novembre 2023 – parking place de la Libération**
Neutralisation de 4 places de stationnement pour stationnement des véhicules et engins de l'entreprise.

Phase 2 : du **13 au 16 novembre 2023 - rue du Polygone et boulevard Faidherbe**
Détection des réseaux – balisage et rétrécissement de la chaussée.

Phase 3 : du **20 au 23 novembre 2023 – parking place de la Libération**
Neutralisation de 4 places de stationnement pour stationnement des véhicules et engins de l'entreprise.

Phase 4 : du **20 au 23 novembre 2023 - rue du Polygone et boulevard Faidherbe**
Sondages géotechniques
1°) La rue du Polygone sera barrée à la circulation automobile.
Déviation via rue de la République
Les piétons seront invités à utiliser l'espace libre.

2°) boulevard Faidherbe – espace et cheminement piéton à droite en sortant du pont enjambant la Gresse sens Sud/Nord barrés à toute circulation et/ou stationnement.
Déviation sécurisée du trafic piéton.

Article 4 : *Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier*
INTERDICTION DE STATIONNER – RETRECISSEMENT CHAUSSEE - ROUTE BARRE – INTERDICTION DE DEPASSER – CHEMINEMENT BARRE - VITESSE LIMITEE A **10 KM/H**

Article 5 : **Plus aucune signalisation provisoire ne devra être en place après 17 h 00 les jeudis 16 et 23 novembre 2023.**

Les riverains seront impérativement prévenus au minimum une semaine à l'avance de la fermeture des voies (affichage sur les lieux des travaux et communication du type « flyer » dans les boîtes aux lettres).

Le service collecte de Grenoble Alpes Métro sera également prévenu au minimum une semaine à l'avance à l'adresse suivante :
collecte.groupement.grand.sud@grenoblealpesmetropole.fr

Article 6 :
La voie sera maintenue en parfait état de propreté pendant toute la durée des travaux.

Article 7 : *Signalisation*
La signalisation réglementaire de chantier en amont et en aval sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux. **Les services communaux seront impérativement informés de la date effective du début des travaux.**
Le présent arrêté devra être affiché de façon visible.

Article 8 : *Exécution*
Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services de la commune et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIF. Il sera également notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de sa publication.

Vif, le 10 novembre 2023,

Par délégation du Maire,
Le Directeur des Aménagements Urbains et des Services Techniques,
Aymeric FAIVRE

MAIRIE DE VIF
38450 (Isère)